

Espaces vulnérables, espaces de vulnérabilité : aires protégées et pastoralisme au Nord de la Côte d’Ivoire.

Toni-Giovanni Pegurri

Centre d’Etude et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales – UMR 8026 (CERAPS) –
CNRS, Université de Lille – Faculté des Sciences juridiques, 1 Place Deliot – BP 629 59024 LILLE
CEDEX, France

Résumé :

Depuis 2020, l’émergence d’une menace djihadiste dans le nord de la Côte d’Ivoire a conduit à la montée d’un intérêt pour la « question peul » dans le pays. Les décideurs politiques nationaux et internationaux craignent que, comme au Sahel, les conflits dits entre « agriculteurs-éleveurs » n’alimentent le risque d’implication des Peuls dans les groupes djihadistes. Néanmoins, il n’existe aucune preuve empirique de ce risque dans le contexte ivoirien. Cependant, cet article soutient que le cadre sécuritaire à travers lequel les éleveurs peuls sont perçus masque les autres formes de pression coercitive que les groupes djihadistes cherchent à exercer sur les groupes d’éleveurs les plus vulnérables. Cela conduit les acteurs de l’action publique à considérer une pratique – l’occupation des aires protégées par les cheptels transhumants en l’occurrence – comme une solution, alors qu’elle accroît en fait la vulnérabilité des éleveurs qui y recourent. Cette analyse s’appuie sur des données d’observation et d’entretien recueillies dans le nord de la Côte d’Ivoire et à Abidjan lors de cinq déplacements sur le terrain d’une durée totale d’environ six mois entre 2021 et 2024.

Depuis 2020, l’apparition d’un risque djihadiste au Nord de la Côte d’Ivoire a éveillé l’attention des acteurs nationaux et internationaux de l’action publique sur l’activité pastorale, et en particulier sur le problème dit « des conflits entre agriculteurs et éleveurs ». Acteurs politiques, sécuritaires, diplomatiques et de l’aide craignent en effet que ceux-ci ne favorisent l’émergence d’un « djihad peul » dans le pays. Cet article montre néanmoins que cette compréhension de l’engagement djihadiste, largement importée des contextes sahéliens, n’a rien d’une évidence empirique au Nord de la Côte d’Ivoire. Par ailleurs, il montre que ce cadrage, par lequel les acteurs de l’action publique perçoivent le risque djihadiste dans le pays, tend à occulter les vulnérabilités réelles d’une partie du milieu pastoral, exposée aux pressions coercitives des groupes armés djihadistes. En d’autres termes, il résulte de ce cadrage du problème en termes de « conflits entre communautés » une forme de « myopie » des acteurs de l’action publique.

Ce cadrage est largement construit sur les lectures réifiantes émanant des institutions internationales, qui résument la hausse des « problèmes » liés au pastoralisme à quelques grands facteurs globalisants. Il part ainsi du principe qu’il y aurait par essence une incompatibilité entre activités agricoles et pastorales¹, aggravée au cours des dernières décennies par la hausse de la démographie² et le changement

¹ Le Guen T. (2004). « Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte-d’Ivoire : problèmes de coexistence », *Les Cahiers d’Outre-Mer*, 259-288.

² Brottem L. (2021). « The Growing Complexity of Farmer-Herder Conflict in West and Central Africa », *Africa security brief n°39*, Africa center for strategic studies ; Dickson C., Danjuma J. and Fyinu J., (2020). « Population Growth and Herders-Farmers Conflicts in Nigeria », *International Journal of Academic Multidisciplinary Research*, 4(10), 126-135.

climatique³. La désertification des pays sahéliens⁴ pousserait les éleveurs transhumants Peuls à quitter le Sahel pour rechercher les fourrages des zones soudaniennes du Nord des pays côtiers du Golfe de Guinée, où les ressources pastorales subiraient la double pression d'une raréfaction causée par l'aridification générale de la région, et d'un accroissement de la compétition pour leur accès. L'augmentation des conflits et, en conséquence, la marginalisation et la stigmatisation des Peuls qu'il en résulterait de la part des communautés d'agriculteurs pousserait un nombre croissant d'éleveurs Peuls à rejoindre les groupes armés djihadiste⁵. Cette interprétation s'est largement répandue dans les milieux de l'aide au développement et de l'action publique multilatérale, comme en témoigne l'abondante littérature grise produite par ces institutions au cours de la dernière décennie⁶.

Bien que l'existence de liens entre pastoralisme et groupe armés en Afrique de l'Ouest et centrale soit admise par la littérature⁷, celle-ci a néanmoins largement critiqué cette lecture globalisante. Le consensus contemporain de la littérature rompt en effet avec les explications néomalthusiennes sur la rareté des ressources ou la démographie, et relativise largement les effets supposés du seul changement climatique sur les conflits en milieu rural⁸. Le diagnostic d'une augmentation du nombre de conflits liés à la compétition entre activités d'élevage et d'agriculture ne fait lui-même pas consensus⁹. Les travaux récents ont plutôt mis en exergue la dimension socio-historique et politique des violences, au Sahel et dans les zones de fortes mobilités pastorales¹⁰. S'intéressant au constat d'une perméabilité des communautés peules au recrutement djihadiste¹¹, la littérature a également montré comment le « mythe du djihad Peul »¹², qui essentialise l'engagement djihadiste en le réduisant à un critère ethnique et se traduit par une stigmatisation structurelle des Peuls ainsi qu'une suspicion systématique de leur appartenance aux groupes djihadistes, a pu se muer en « prophétie autoréalisatrice »¹³. En parallèle de

³ Issifu A., Darko F. and Paolo S. (2022). « Climate change, migration and farmer-herder conflict in Ghana », *Conflict Resolution Quarterly*, 1-19 ; Mach K., Kraan C., Adger W., Buhaug H., Burke M., Fearon J., Field C., Hendrix C., Maystadt J., O'Loughlin J., Roessler P., Scheffran J., Schultz K. and von Uexkull N. (2019). « Climate as a risk factor for armed conflict », *Nature*, 571(7764), 193-197 ; Ralston L. (2015). *Conflict and Climate: a Micro-level Analysis*. World Bank.

⁴ Auquel s'ajoute l'instabilité politique depuis les coups d'Etat militaires du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

⁵ Tobie A. (2017). *Le Centre du Mali : violences et instrumentalisation croisées*, Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Stockholm ; Chilwa I., Chilwa M. and Igbinoba A. (2022). « Herdsmen Are Terrorists », Analyzing News Headlines on the Herder-Farmer Conflict in the Nigerian Press ». In: Chilwa I. (ed). *Discourse, medias and conflicts*. Cambridge University Press, Cambridge.

⁶ OCDE (2013). *Conflits liés aux ressources et terrorismes : deux facettes de l'insécurité*. Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE ; ECOWAS (2018, April 26). *Regional Meeting of the Ministers in Charge of Security and Agriculture/Livestock on Transhumance*. Draft Report. Consulted online at: http://www.pplateforme-pastorale-tchad.org/classified/Ministers_Meeting_Report_-_FINAL.pdf ; Baché J., Abdoul N., Fougou H., Mbarkoutou H. et Chatot F. (2020). *Bassin du lac Tchad : soutenir la cohésion sociale par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution des conflits ?* Rapport de recherche. RESILAC/AFD-URD ; Magnani S. et Bonnet B. (2020). *Défendre les droits des acteurs du commerce régional de bétail face à l'insécurité et aux crises sécuritaires*. 4e entretiens techniques du PRAPS (ETP-4), CILSS, ECOWAS, UEMOA, Banque mondiale ; Gaston E. and Brown O. (2023). *Climate-Security and Peacebuilding: Thematic Review*, United Nations University/Centre for Policy Research.

⁷ Benjaminsen T. et Ba B. (2018). « Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation », *The Journal of Peasant Studies*, 46(1), 1-20 ; Chukwuma O. (2022). « Cows, Cash and Terror. How Cattle Rustling Proceeds Fuel Boko Haram Insurgency in Nigeria », *Africa Development*, 44(2), 53-76 ; Cline L. (2021), « Jihadist Movements in the Sahel: Rise of the Fulani? », *Terrorism and Political Violence*, 175-191.

⁸ Benjaminsen T., Alinon K., Buhaug H., and Tove Buseth J. (2012), « Does Climate Change Drive Land-Use Conflicts in the Sahel? », *Journal of Peace research*, 49(1), 97-111 ; Charbonneau B. (2022), « The climate of counterinsurgency and the future of security in the Sahel », *Environmental Science and Policy*, 138, 97-104 ; Scoones I. (2022). « Livestock, methane, and climate change: The politics of global assessments », *Climate Change*, 14(1), 1-8.

⁹ Moritz M. (2010), « Understanding Herder-Farmer Conflicts in West Africa: Outline of a Processual Approach », *Human Organization*, 69(2), 138-148.

¹⁰ Behnke R. & Mortimore M. (Eds.) (2016). *The End of Desertification? Disputing environmental change in the drylands*. Springer ; Scoones I. (2021). « Pastoralists and peasants: perspectives on agrarian change », *The Journal of Peasant Studies*, 48(1), 1-47.

¹¹ Benjaminsen et Ba (2018), op. cit.

¹² Ranger C., Magnani S. et Ancey V. (2020), « 'Pastoralisme' et 'insécurité' en Afrique de l'Ouest : du narratif réifiant à la dépossession politique », *Revue internationale des études du développement*, 3(243), p. 115.

¹³ Cline (2021), op. cit.

ces explications par la violence structurelle¹⁴ ou par les griefs, des études récentes soulignent l'opportunité économique qu'offre aux jeunes Peuls l'implication des groupes armés djihadistes dans l'économie pastorale, notamment au travers du vol de bétail¹⁵.

Tout en contribuant aux approches qui s'intéressent aux conditions socio-économiques des violences en milieu rural, cet article analyse les interactions entre pastoralisme et djihadisme à travers la vulnérabilité de certains groupes d'éleveurs. Il met en exergue le cadrage sécuritaire via lequel les acteurs de l'action publique perçoivent la question pastorale en Côte d'Ivoire, analyse la manière dont ce cadrage oriente l'action publique sur le pastoralisme, et questionne les effets que celui-ci produit *in fine* sur les vulnérabilités identifiées. Cet article apporte également un regard critique sur le paradigme participatif des approches « *bottom up* » du développement, tel que défendu par Séverine Autesserre¹⁶, et fréquemment avancé comme réponse aux conflits liés à l'élevage pastoral¹⁷. Il montre comment les récits locaux, auxquels les divers ateliers participatifs observés au Nord de la Côte d'Ivoire donnent une résonance, renforcent la myopie des acteurs sur le terrain.

Les données sur lesquelles s'appuie cet article ont été collectées au cours de six semaines d'enquête cumulées dans quatre régions du Nord de la Côte d'Ivoire¹⁸, auxquelles s'ajoutent quatre semaines d'enquête à Abidjan. Au cours de celles-ci, près de 60 entretiens ont été menés avec un large panel d'acteurs¹⁹, ainsi que des séances d'observation de réunions de règlement des litiges organisées par des ONG²⁰.

Cet article est divisé en quatre parties. La première partie documente le cadrage sécuritaire donné à la question pastorale en Côte d'Ivoire, à travers la focalisation des acteurs de l'action publique sur la « question peule » et les conflits entre agriculteurs et éleveurs, et en souligne l'origine exogène. La deuxième partie confronte la lecture qu'induit ce cadrage à la réalité empirique du Nord de la Côte d'Ivoire en s'intéressant aux transformations socio-économiques du système agraire des dernières décennies. A partir de celles-ci, la troisième partie met en exergue une vulnérabilité avérée de certains groupes d'éleveurs aux entreprises de coercition des groupes djihadistes, dans les aires protégées, dont les logiques sous-jacentes ont cependant peu à voir avec les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Enfin, la quatrième partie montre comment cette vulnérabilité est occultée par ce cadrage sécuritaire, et met en lumière la myopie que celui-ci génère, y compris parmi les acteurs de l'action publique les plus proches du terrain.

1. La « question peule » et les conflits entre « agriculteurs et éleveurs » : un cadrage exogène

La série d'attaques attribuée à des groupes djihadistes survenue dans le Nord-Est ivoirien entre 2020 et 2021 a fait peser beaucoup de soupçons sur la communauté peule dans le pays. Après l'attaque de Kafolo du 10 juin 2020, première attaque djihadiste sur le sol ivoirien depuis l'attentat de Grand Bassam

¹⁴ Sur la théorie initiale de la violence structurelle, voir : Galtung J. (1969). « Violence, peace and peace research », *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191.

¹⁵ Assanvo W. (2023). *Links between violent extremism and illicit activities in Côte d'Ivoire*. ISS Africa report, Abidjan ; ICG (2023). *Keeping Jihadists Out of Northern Côte d'Ivoire*. Crisis Group Africa Briefing n°192, Abidjan/Brussels.

¹⁶ Autesserre S. (2010). *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*. Cambridge, Cambridge University Press.

¹⁷ Pour l'application de ce paradigme aux questions pastorales, voir : Gebreyes Y., Lemma G., Deng L. and Abdullahi S. (2016). *The Impact of Conflict on the Livestock Sector in South Sudan*. FAO, Juba (South Sudan) ; Baché, Abdoul, Fougou, Mbarkoutou et Chatot (2020), op. cit. ; Liniger H. and Mekdaschi R. (2019). *Sustainable rangeland management in Sub-Saharan Africa: Guidelines to good practice*. TerrAfrica World Bank, Washington D.C. ; Gebremeskel E., Desta S. and Kassa Girma K. (2019). *Pastoral Development in Ethiopia: Trends and the Way Forward*. *Development Knowledge and Learning*. World Bank, Washington, D.C.

¹⁸ Le Poro, la Bagoué, le Kabadouguou et le Tochologo.

¹⁹ Agropasteurs, autorités coutumières, représentants d'organisations pastorales, d'ONG, de l'administration déconcentrée, des forces de défense et de sécurité (françaises et ivoiriennes), et des bailleurs.

²⁰ En majorité des actions menées par les ONG du réseau CCFD-Terre Solidaire.

en 2016, les forces de sécurité ont immédiatement ciblé les quartiers et campements peuls de la zone et, soupçonnant leur implication, ont interrogé par dizaines leurs occupants²¹. Et il est vrai que le *Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin* (JNIM), auxquels étaient a priori inféodés les groupes responsables des attaques²², mène de manière affichée des campagnes de recrutement qui ciblent la communauté peule d'Afrique de l'Ouest : à titre d'exemple, dans une vidéo tournée en novembre 2018, des cadres du JNIM appellent explicitement les Peuls à « poursuivre le djihad » dans la sous-région²³.

Depuis 2020, cette lecture ethnique du risque djihadiste gagne en effet du terrain en Côte d'Ivoire, y compris auprès des partenaires du pays. Au sein de l'ambassade de France, premier pays partenaire en matière de coopération militaire, la question de l'insécurité au Nord est devenue la première préoccupation, devant la montée d'un « sentiment anti-français », et avec celle-ci la « question peule ». Comme le résume un conseiller diplomatique de l'ambassade de France : « Il y a la question peule, qui a longtemps été éludée en Côte d'Ivoire. Et maintenant on se rend compte que ça a été un sujet au Mali, puis au Burkina, et qu'il y a des Peuls en Côte d'Ivoire et qu'il faudrait peut-être commencer à s'y intéresser. Avant j'ai l'impression qu'on ne parlait jamais des Peuls en Côte d'Ivoire. Et maintenant, j'ai l'impression que c'est un peu l'extrême inverse. C'est-à-dire qu'on ne parle que des Peuls, tout est la faute des Peuls »²⁴. Cette inquiétude est également partagée à l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT)²⁵, au sein de laquelle un membre de la direction évoque « les enseignements à tirer du sahel », et décrit la situation au Nord de la Côte d'Ivoire comme une « extension » de l'instabilité sahéenne.²⁶

Cette focalisation sur la « question peule » amène beaucoup des acteurs qui s'en saisissent à s'intéresser plus précisément à celle des relations conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs, qui a fait de l'insécurité le nouveau centre des débats sur le pastoralisme au cours des dernières décennies²⁷, et qui cimenterait aujourd'hui le « mythe du djihad peul »²⁸. Ce cadrage ressort assez nettement dans les entretiens menés dans le cadre de l'enquête. L'exemple le plus éloquent étant celui d'un entretien avec un officier supérieur de l'armée française qui proposait ainsi : « Si vous allez au Nord, on peut rester en contact, au cas où vous auriez un problème. Et en revenant vous pourriez nous écrire un papier sur l'état des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nord de la Côte d'Ivoire, parce que ça c'est un bon baromètre de l'état de la menace djihadiste »²⁹. Cette lecture n'est alors pas totalement dénuée de sens puisqu'elle est étayée par la littérature qui s'est intéressée à la montée du phénomène djihadiste au Sahel depuis le début des années 2010³⁰.

La propension des acteurs à établir une telle association entre conflits entre agriculteurs et éleveurs et risque djihadiste a elle-même été documentée par la littérature des sciences sociales³¹. Le fait, par

²¹ ICG (2023), op. cit.

²² Entretien avec un médiateur dans les conflits armés, 8 septembre 2022.

²³ ICG (2023), op. cit.

²⁴ 14 septembre 2022.

²⁵ Structure franco-ivoirienne basée à Jacqueville, chargée de former les forces de sécurité et les magistrats ivoiriens à la lutte contre le terrorisme, ainsi que de mener des études visant à mieux appréhender le phénomène au travers des sciences sociales

²⁶ Entretien avec un membre de la direction de l'AILCT, 21 mars 2024.

²⁷ Ranger, Magnani et Ancey (2020), op. cit. ; Voir aussi : Krätli S. and Toulmin C. (2020). *Farmer-herder conflict in Africa : re-thinking the phenomenon ?* IIED Briefing, London.

²⁸ Ranger, Magnani et Ancey (2020), op. cit. ; Cline L. (2021), op. cit.

²⁹ Entretien avec un officier supérieur de l'armée française, 5 avril 2022.

³⁰ Voir entre autres : Benjaminsen and Ba (2018), op. cit. ; Nori M. and Baldaro E. (2018). « Games without Frontiers: Development, crisis and conflict in the African agro-pastoral belt ». In: Woertz E. and Zurayk R. (eds). *Crisis and Conflict in the Agrarian World: An Evolving Dialectic*. CABI Publishing, Wallingford ; Thurston A. (2020). *Jihadists of North Africa and the Sahel: Local politics and rebel groups*. Cambridge University Press, Cambridge ; Zanoletti G. (2023). *Le 'djihad de la vache' : pastoralisme et formation de l'Etat au Mali*. Karthala, Paris ; Cline L. (2021), op. cit. ; Brottem (2021), op. cit. ; Suchi P. and Musa S. (2021). *The Root Cause of Farmers-Herders Crisis in North Central Nigeria: A Research Report*. Rosa Luxemburg Stiftung, Dakar ; Chukwuma (2022), op. cit.

³¹ Ancey V., Pesche D. et Daviron B. (2017). « Résilience et développement : complément, substitut ou palliatif ? Le cas du pastoralisme au Sahel », *Revue internationale des études du développement*, 231(3), 57-89 ; Chilwa, Chilwa and Igbino (2022), op. cit.

ailleurs, que le contexte de la crise sécuritaire sahélienne ait été fortement investie par les acteurs internationaux tout au long de la dernière décennie a renforcé la diffusion de cette lecture, dans des réseaux d'acteurs qui investissent aujourd'hui les pays côtiers du Golfe de Guinée. L'instabilité politique causée par les coups d'Etat sahéliens, et la dégradation croissante des conditions sécuritaires de la région, ont en effet réorienté une bonne part de l'attention internationale et des fonds de l'aide au développement depuis le Sahel vers les pays côtiers. Suivant ce mouvement, les spécialistes des questions agropastorales sahéliennes reconvertissent leur expertise dans les régions soudaniennes. En mai 2023, un consultant de la FAO, chargé des questions de développement pastorales, reconnaît ainsi : « Ma maison [la FAO] me dit en off, évidemment pas officiellement : 'le Sahel c'est perdu tu t'en occupes plus trop, et tu renforces les pays côtiers'. Parce que c'est là-bas l'avenir »³².

Depuis quelques années, les acteurs développement mènent ainsi un nombre croissant d'initiatives visant à prévenir et résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nord de la Côte d'Ivoire, avec le but affiché d'améliorer les conditions sécuritaires de la région, comme beaucoup d'entre eux l'avaient auparavant fait au Sahel. A titre d'exemple, l'AFD – et dans une moindre mesure la Banque mondiale – plaident pour que l'Etat intègre la contractualisation des accords entre agriculteurs et éleveurs dans sa politique de sécurisation foncière³³. De manière plus concrète, diverses associations et ONG, en phase avec le « paradigme local », multiplient les ateliers de créations de chartes de agropastorales, de médiation des conflits, ou de négociations d'espaces commun. C'est notamment le cas des structures du réseau du CCFD-Terre Solidaire, qui reproduisent au Nord de la Côte d'Ivoire les modèles d'atelier participatifs éprouvés dans le bassin du lac Tchad³⁴. Autant d'initiatives qui se mettent en place avec le soutien des pouvoirs publics, qui accordent une place importante au développement dans leur politique de lutte contre l'insécurité. Comme l'affirme un conseiller du chef d'état-major général de l'armée ivoirienne, « la réponse à apporter à l'extrémisme violent ce sont des mesures de sécurité pour 20%, et pour 80% c'est le développement »³⁵.

La situation fait en effet également l'objet d'une réponse étatique. Le gouvernement a notamment pris des dispositions légales, en créant par le décret du 20 décembre 2023 les commissions villageoises et sous-préfectorales de conciliation, qui visent à la résolution amiable et locale des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Localement, beaucoup des représentants locaux de l'Etat (gendarmes, préfets, commissaires, magistrats, etc.) déclarent aussi accorder une attention particulière aux intérêts des éleveurs dans ces conflits. Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs expliquent en conséquence ne plus oser blesser un animal qu'ils trouveraient causant des dégâts dans leurs champs, tant le montant des indemnités qu'appliquent systématiquement ces autorités, quand les éleveurs les saisissent, est élevé³⁶. Et ces autorités justifient leur sévérité par le fait que les griefs subis par les éleveurs, dans leurs conflits avec les agriculteurs, sont vecteurs d'insécurité³⁷.

Mais derrière ce consensus apparent des acteurs de l'action publique, il demeure que l'instrumentalisation de conflits entre agriculteurs et éleveurs par des groupes djihadistes, et leur utilisation comme levier de recrutement, n'est pas empiriquement prouvée en Côte d'Ivoire. Ce cadrage est principalement construit sur des récits exogènes et sur la spéculation des acteurs du développement et de la sécurité. Diagnostiquant les indéniables tensions qui entourent aujourd'hui l'activité pastorales, ces derniers importent dans les pays côtiers les lectures construites depuis le début des années 2010 au Sahel, où certains d'entre eux exerçaient déjà avant de suivre la redirection de l'attention internationale

³² Entretien avec un agent de la FAO, 2 mai 2023.

³³ Entretien avec un responsable de programmes de développement ruraux de l'AFD, 1^{er} mars 2024.

³⁴ Entretien avec une chargée de programme du CCFD, 20 septembre 2022.

³⁵ Entretien avec un conseiller du chef d'état-major général des Armées ivoirienne, 27 février 2024.

³⁶ Entretiens avec agriculteurs de la région du Poro en avril 2023.

³⁷ Entretien avec un officier de police de la région du Tchologo, novembre 2023.

vers le Golfe de Guinée. Cette lecture rend donc peu compte de la réalité empirique du contexte nord-ivoirien.

2. Pastoralisme et mutations agraires dans le nord ivoirien

L'analyse empirique montre que les conflits entre agriculteurs et éleveurs ne sont pas le cadre d'analyse le plus pertinent pour expliquer la porosité du milieu pastoral – et donc des Peuls qui le représentent majoritairement – au djihadisme dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Principalement car la dimension « communautaire » des relations agropastorales est dans les faits assez peu nette : les termes « agriculteurs » et « éleveurs » ne sont en effet pas des dénominatifs ethniques mais désignent des activités socio-économiques, dans un contexte de forte confusion des identités socioprofessionnelles. Celle-ci découle d'une évolution longue de plusieurs décennies des rapports socio-productifs dans les régions de savanes.

En effet, la transhumance dans les pays côtiers du Golfe de Guinée est loin d'être un fait nouveau. Historiquement, les zones soudaniennes et subhumides d'Afrique de l'Ouest connaissent des mobilités pastorales, pour leurs vastes espaces fourragers comme pour le convoyage commercial du bétail³⁸. Et si aujourd'hui la transhumance transfrontalière est surtout présentée comme un problème en Côte d'Ivoire, elle était historiquement recherchée dans le pays et faisait l'objet de politiques incitatives. Dans les années 1970, l'Etat ivoirien, confronté à la flambée des prix de la viande de bœuf, a en effet cherché à limiter la dépendance du pays aux importations sahéliennes, en favorisant l'accès des éleveurs transhumants aux savanes du Nord. Sous la présidence de Félix Houphouët-Boigny, ces régions connaissent en conséquence une croissance des effectifs des éleveurs peuls et de leurs cheptels, dont l'Etat cherche à encourager la sédentarisation³⁹. Une société d'Etat, la Société pour le développement des productions animales (SODEPRA), est créée en 1970 pour promouvoir le développement des activités d'élevage, l'aménagement d'espaces destinés à l'accueil des troupeaux et les infrastructures sanitaires. Le cheptel bovin du tiers Nord de la Côte d'Ivoire atteint ainsi, dans les années 1990, une densité comparable à celle de ses voisins sahéliens, le Mali et le Burkina Faso. A l'échelle du pays, le cheptel transhumant compte pour un tiers du cheptel national⁴⁰.

Une telle montée en puissance de l'élevage, transhumant ou sédentaire, ne s'est pas faite sans heurts. L'accroissement de la concurrence pour l'accès aux ressources fourragères, et au foncier dans les cas de sédentarisation, s'accompagne d'un accroissement des conflits, dont certains trouvent sporadiquement une issue violente dans les années 1980⁴¹. Néanmoins, dans de nombreux contextes, une complémentarité s'est développée entre activités agricoles et transhumance. Jusque dans les années 1990, le calendrier pastoral s'accorde relativement harmonieusement avec le cycle des cultures saisonnières majoritairement pratiquées dans les régions de savane. La période d'arrivée des transhumants coïncidant avec la fin des récoltes, les agriculteurs permettent aux éleveurs de laisser leurs troupeaux paître les résidus de culture de leurs champs, afin de les nettoyer mais aussi et surtout de récupérer les fumures. La pratique du « confiage »⁴² se répand également, et désigne le fait d'acheter des bœufs à des fins de thésaurisation, généralement auprès des transhumants, à qui l'on en confie également la garde et la gestion. Si cette pratique est surtout le fait des cadres et des élites locales⁴³, les agriculteurs qui disposent de suffisamment de ressources y recourent également, le « confiage » de leurs

³⁸ Corniaux C., Thébaud B., & Gautier D. (2012), « La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : l'avenir du convoyage à pied », *Nomadic peoples*, 16(2), 6-25.

³⁹ Chauveau J.-P. (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », *Politique Africaine*, 2(78), 94-125.

⁴⁰ Bosc P.-M. & Chauveau J.-P. (1996). *Evaluation de l'Opération pilote de Plan Foncier Rural*. CIRAD/SAR, 84/96.

⁴¹ Bosc P.-M. & Chauveau J.-P. (1996), op cit.

⁴² Zanoletti G. (2023), op. cit.

⁴³ Chauveau J.-P. (2000), op. cit.

bêtes à des individus reconnus pour leur compétence en matière d'élevage leur permettant par ailleurs de libérer l'espace de leurs champs pour la reprise des cultures⁴⁴. Ces complémentarités ne sont pas une exception ivoirienne, et s'observent dans de nombreuses zones soudaniennes de la sous-région⁴⁵.

L'introduction des cultures de rente, et en particulier le « boom de l'anacarde »⁴⁶, conduit toutefois à de profondes mutations de l'économie rurale et à la dislocation de ces complémentarités, dans tout le tiers Nord ivoirien, à partir des années 1980⁴⁷. L'impact de ces mutations socio-économique sur l'activité pastorale n'a cessé de croître au fil du temps, et présente aujourd'hui principalement deux conséquences majeures.

Premièrement, dans les espaces où les plantations d'anacardières ont remplacé les champs de cultures vivrière, annuelles ou saisonnières, la présence de bétail devient non seulement bien moins utile pour l'agriculteur, dont le besoin en fumure est bien plus faible, mais aussi et surtout dangereuse pour les cultures. Les troupeaux étant susceptibles de casser les jeunes plants et de détruire les cultures en consommant la noix de cajou avec la pomme⁴⁸, l'anacarde a fait du bovin une espèce presque nuisible, tout en réduisant drastiquement l'espace disponible pour son élevage. La disparition de la SODEPRA en 1994, dissoute comme de nombreuses autres sociétés d'Etat dans le cadre des programmes d'ajustement structurels, a d'autant plus aggravé cette situation. Les vergers d'anacardières ont progressivement – mais rapidement – recouvert les couloirs de transhumance et les aires de pâturage dont elle régulait auparavant l'accès, en dépit du fait que parallèlement la taille des cheptels, transhumants et sédentaires, n'a cessé de croître. Au début des années 2010, la Côte d'Ivoire est devenue le premier pays producteur d'anacarde en Afrique de l'Ouest, la région étant elle-même devenue la première productrice au monde à la même période. Et cette dynamique ne s'est pas accompagnée d'une intensification des cultures, mais d'un accroissement des surfaces cultivées⁴⁹. Comme toutes les cultures arbustives pratiquées dans le pays, l'anacarde est en effet cultivé de manière extensive. L'arrivée par avion à l'aéroport de Korhogo permet aujourd'hui de constater l'ampleur du phénomène : les plantations d'anacardières, parsemées de quelques manguiers, recouvrent à perte de vue le paysage.⁵⁰ En conséquence, dans ces espaces, les conflits liés aux dégâts de culture sont devenus particulièrement fréquents.

Deuxièmement, la reconfiguration de l'économie rurale a conduit à une confusion des identités socio-professionnelle⁵¹ dans les villages du Nord ivoirien où aujourd'hui « tout le monde élève et tout le monde cultive »⁵². Face aux incitations de l'Etat et aux entraves à la mobilité pastorale, un grand nombre de Peuls se sont sédentarisés, parfois en réduisant la taille de leurs troupeaux. Ils ont pu accéder à la terre via des relations de tutorat pour pratiquer une agriculture de subsistance, n'ayant généralement pas droit aux cultures arbustives, le planter d'arbre étant considéré comme un marquant de la propriété foncière.

⁴⁴ Entretien avec des agriculteurs sénoufos de la région du Poro, avril 2023.

⁴⁵ Fanchette S. (2011). *Au pays des Peuls de Haute-Casamance*. Karthala ; Véron J.-B. (2014), "Les dynamiques du pastoralisme au Sahel", *Afrique contemporaine*, 249(1), 11-19 ; Thébaud B. (2017). *Résilience pastorales et agropastorales au Sahel. Portraits de la transhumance 2014-2015 et 2015-2016 (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger)*. Nordic Consulting, ISRA-BAM, Cirad (Dakar).

⁴⁶ Bassett T. (2017), « The cashew boom in the cotton basin of northern Côte d'Ivoire: Market structures and producer prices », *Afrique contemporaine*, 263-264, 59-83 ; Ruf F., Kone S. et Bebo B. (2019), « Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao », *Cahiers Agricultures*, 28(21), 1-12.

⁴⁷ Le Roy X. (1982). *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière sénoufo : le cas de Karakpo*, Editions de l'ORSTOM.

⁴⁸ Audoin S. et Gonin A. (2014), « L'anacarde : produit de la globalisation, moteur de la territorialisation, l'exemple du Sud du Burkina Faso », *EchoGéo*, 29.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Cette observation a notamment été faite durant un séjour de terrain en avril 2023.

⁵¹ Cette confusion, structurelle, est très répandue dans toute la sous-région (cf. : Breusers M., Nederlof S., et Van Rheenen T. (1998), « Conflict or Symbiosis? Disentangling Farmer-Herdsman Relations: The Mossi and Fulbe of the Central Plateau, Burkina Faso », *The Journal of Modern African Studies*, 36(3), 357-380.)

⁵² Cette phrase, entendue au village de Ziengolo en avril 2023, revient régulièrement, plus ou moins dans les mêmes termes, dans les focus groupes avec les chefferies des villages sénoufos.

Parallèlement, la réussite économique des planteurs d'anacarde leur a permis d'en réinvestir massivement la rente dans le bétail sur pieds, et de se constituer propriétaires de véritables troupeaux. Et si ceux-ci sont encore souvent confiés aux communautés Peuls, non plus transhumantes mais sédentarisées, de plus en plus de jeunes Sénoufos du Poro et du Tchologo apprennent aujourd'hui l'élevage, du travail de gardiennage à l'abattage des bovins⁵³. Aujourd'hui, la majorité de ces « agro-éleveurs » du Nord ivoirien n'entretiennent plus de relations de complémentarités avec les éleveurs transhumants venus du Mali ou du Burkina Faso qui, en plus des nuisances qu'apportent leurs troupeaux, sont perçus par certains comme des concurrents économiques⁵⁴.

La disparition des complémentarités entre activités d'élevage et agricole, et la restriction des espaces dédiés au pastoralisme rendent, de fait, plus conflictuelle la cohabitation des animaux consommateurs de fourrages et des cultures de rente. Les conflits qui en émanent, instrumentalisés dans le cadre des luttes politiques locales, ont alors sporadiquement pu prendre une ampleur communautaire. Le cas des violents affrontements entre communauté peules et autochtones lobis à Bouna en 2016, et les 33 morts qu'ils ont occasionnés, est souvent donné en exemple⁵⁵. Toutefois, dans la majeure partie des cas, la confusion des identités socio-professionnelle dans la région rend la lecture « communautaire » de ces conflits moins évidente, car si l'interprétation ethnique reste souvent mise en avant, y compris localement par les autorités et les paysans, beaucoup de ces litiges sont en réalité devenus intra-communautaires. Même si l'ethnie peule reste majoritairement représentée parmi les bouviers, beaucoup des troupeaux qu'ils dirigent appartiennent à des propriétaires autochtones ou à des cadres et des fonctionnaires basés en ville, qui les salarient.

De même, l'idée d'un sentiment « anti-peul » partagée par toutes les communautés de planteurs doit largement être relativisée au regard de l'actuelle configuration des relations intercommunautaires au Nord de la Côte d'Ivoire. Dans la zone de Kong, à titre d'exemple, les Peuls sédentaires entretiennent au contraire de globalement bonnes relations avec leurs tuteurs autochtones d'ethnie dioulas. Les litiges individuels liés aux dégâts de culture sont en effet plus fréquents avec les allochtones lobis, et le passage de ces conflits à l'échelle communautaire s'explique moins par leur récurrence que la préférence systématique des autochtones pour leurs installés peuls, au détriment de leurs installés lobis, dans le règlement des litiges fonciers qui, loin d'être exceptionnels, caractérisent l'ordinaire de la vie rurale. Il est en effet souvent plus rentable pour les Dioulas d'installer des Peuls que des Lobis. Traditionnellement, les devoirs du tutorat des Peuls prennent la forme du don d'un bœuf accompagné d'une somme d'argent d'un montant variable au moment de la cession foncière, puis d'une redevance annuelle d'un bœuf. Nettement moins lucratives, les redevances des Lobis ne prennent généralement la forme que du don d'un poulet ou d'une chèvre à l'installation, puis d'une faible fraction des récoltes chaque année. Dans une telle configuration, les frustrations pouvant conduire à des comportements violents sont plus susceptibles d'émaner des communautés lobis⁵⁶.

L'analyse empirique invite à relativiser, dans le cas ivoirien, la lecture communautaires des catégories « agriculteurs » et « éleveurs », de même que la théorie des griefs généralisés qui expliquerait une tendance à la radicalisation violente – djihadiste ou non – d'une communauté peule par la dégradation croissante de ses relations avec d'autres communautés, avec lesquelles elle serait de plus en plus fréquemment en conflit. De fait, le cadrage de la question pastorale autour des conflits entre agriculteurs et éleveurs est une simplification excessive de la réalité empirique, qui occulte la complexité des identités et relations agropastorales au Nord de la Côte d'Ivoire.

⁵³ Entretien avec le président d'une organisation pastorale au Nord de la Côte d'Ivoire, 28 mars 2023.

⁵⁴ Conclusion tirée de plusieurs entretiens avec des agriculteurs de la zone Nord, menés en avril 2023.

⁵⁵ Speight J. (2017), « Bouna, une 'instabilité permanente' : Foncier, autorité et violence post-conflit en Côte d'Ivoire dans la longue durée », *Afrique contemporaine*, 263-264, 197-215.

⁵⁶ Speight J. (2017), op. cit.

3. Le vol de bétail : une vulnérabilité des éleveurs aux entreprises de coercition

La fait d'identifier une confusion des identités socio-professionnelles ne doit pas occulter la persistance de transhumances, transfrontalières ou non, au Nord de la Côte d'Ivoire, d'autant plus que c'est précisément cette forme d'activité pastorale que les mutations socio-économiques des dernières décennies ont le plus impactée. Et c'est dans le cadre de sa pratique que les enquêtes conduites ont permis de documenter au moins un cas de vulnérabilité du milieu pastoral au djihadisme en Côte d'Ivoire, non directement lié à des situations de conflits avec des agriculteurs, mais à une vulnérabilité accrue au vol de bétail.

L'extension de l'anacarde, en recouvrant les couloirs de transhumance, les aires de pâturage et en obstruant les accès à l'eau, a en effet poussé beaucoup de transhumants à convoier leurs troupeaux dans les aires protégées – forêts classées et parc nationaux –, derniers espaces fourrager à ne pas avoir été totalement colonisés par les cultures de rente. Bien que la pratique soit illégale, de nombreux transhumants expliquent accéder à ces aires protégées en soudoyant des agents de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), l'organisme chargé de protéger et de réguler ces espaces. Les forêts classées de la région soudanienne, zones de savane qui n'ont pas la densité des forêts humides du sud du pays, constituent des aires de pâturage idéales : elles offrent de vastes étendues de fourrage qui permettent aux troupeaux de rester plusieurs semaines à bonne distance des espaces cultivés. Mais cette solution ne présente pas que des avantages.

Premièrement, l'errance des troupeaux dans ces environnement isolés les expose particulièrement au risque de vol. Dans les entretiens menés, il s'agit de la première et de la principale inquiétude des éleveurs concernés, bien loin devant leur relation avec les agriculteurs de la zone. Un ordre de priorité cohérent dans la mesure où ils n'ont que très peu d'interactions avec ces derniers. Partageant de moins en moins de complémentarités avec les populations paysannes locales, ces éleveurs ont souvent pour seuls relais des membres des communautés Peuls sédentaires. Accédant aux forêts via les agents de la SODEFOR, ils s'adressent également de moins en moins aux autorités coutumières, susceptibles de réclamer le paiement d'un droit d'établissement, même temporaire, adossé au prétexte de rapports de tutorat. Le convoyage des cheptels dans les forêts classées est aussi un moyen d'évitement des conflits avec les planteurs des zones traversées, car plus les transhumances ont lieu sur des segments longs, plus les bouviers sont vigilants à ne pas causer de dégâts de culture, conscients qu'en tant qu'étrangers ils ne seront pas soutenu localement⁵⁷. Néanmoins, face au de vol de bétail, occuper les aires protégées n'est pas à l'avantage des éleveurs transhumants. En plus d'un risque accru, beaucoup d'entre eux déclarent ne pas recevoir le soutien des autorités quand ils sont victimes de vols, en raison de leur situation irrégulière⁵⁸. Car si les autorités locales se disent soucieuses des intérêts des éleveurs au nom de la stabilité, elles interviennent surtout dans les conflits intra-villages, entre agro-éleveurs, qui constituent la majorité des cas de dégât de culture. Ce faisant, elles protègent surtout les troupeaux dans lesquels elles sont susceptibles d'avoir personnellement investi, par la pratique du « confiage ». Des troupeaux « sédentaires », ou dont la mobilité se cantonne à des segments courts, gérés par des agro-éleveurs locaux, et de moins en moins souvent Peuls. Dans les aires protégées, les troupeaux transhumants sont donc généralement exclus de ces formes de protections.

Deuxièmement, durant la période 2019-2022, de pénétration djihadiste avérée sur le territoire ivoirien, les éleveurs dont les cheptels occupaient les aires protégées ont été fortement exposés aux groupes armés, puisque ces espaces ont aussi servi de zones de repli aux groupes djihadistes⁵⁹. Leur présence a renforcé l'insécurité des éleveurs à deux titres. D'une part, elle a aggravé la fréquence et

⁵⁷ Affirmation qui s'appuie sur le recoupement de plusieurs entretiens, avec des éleveurs, des autorités coutumières sénoufos et des chargés de projets au sein d'ONG.

⁵⁸ Entretien avec le responsable d'une organisation d'éleveurs du Nord de la Côte d'Ivoire, 28 mars 2023.

⁵⁹ Affirmation qui s'appuie sur le recoupement de plusieurs entretiens avec des éleveurs, des militaires ivoiriens, et des militaires français déployés dans la zone.

l'ampleur du vol de bétail, car l'implication des groupes djihadistes actifs en Afrique de l'Ouest pour cette économie illicite est effectivement avérée⁶⁰. Certains éleveurs expliquent avoir perdu des troupeaux entiers avec leurs bouviers, sans savoir si ceux-ci avaient été kidnappés par les groupes djihadistes ou s'ils les avaient rejoints en dérobant la totalité du troupeau dont ils avaient la garde. D'autre part, la hausse du phénomène du vol de bétail associée à la présence de ces groupes a renforcé la stigmatisation des Peuls localement. En effet, un argument très fréquemment avancé par ceux qui, en entretien, accusent les Peuls d'accointances avec les groupes djihadistes est que : seuls les Peuls savent s'occuper des bœufs, donc seuls les Peuls ont la compétence de voler le bétail ; en conclusion, si les groupes djihadistes se financent par le vol de bétail, alors les djihadistes sont nécessairement Peuls⁶¹. L'émergence et la propagation de cette idée est aussi une conséquence de la confusion des identités socio-professionnelles évoquée précédemment : si aujourd'hui tout le monde élève du bétail, tout le monde est aussi concerné par le vol de bétail, qui fut longtemps le problème quasi-exclusif des éleveurs Peuls dans la région. Ce schéma simpliste oublie cependant, d'une part, que les groupes djihadistes n'ont pas le monopole du vol de bétail et qu'il s'agit au contraire d'un problème récurrent, historiquement, dans toutes les sociétés pastorales ; et d'autre part que les éleveurs peuls, qui possèdent généralement les cheptels les plus importants en nombres, en sont aussi les premières victimes.

L'identification d'une présence djihadiste dans les forêts ivoirienne a aussi exacerbé la suspicion générale des forces de défense et de sécurité à l'encontre des Peuls. Au sein celle-ci, le discours répandu est que « ceux qui vont dans les forêts où sont les djihadistes sont forcément avec les djihadistes »⁶². Ces accusations sont également reprises par une partie des populations riveraines des forêts, mécontentes de la présence d'éleveurs en leur sein, alors que beaucoup d'entre elles ont dû les quitter suite aux opérations de déguerpissement que mène l'Etat depuis 2019⁶³. Ainsi, bien que les pouvoirs publics ne soient pas allés, comme au Bénin, jusqu'à fermer la frontière à la transhumance, l'émergence d'un phénomène djihadiste au Nord de la Côte d'Ivoire a structuré la stigmatisation systémique de la mobilité pastorale. Après Kafolo, l'une des premières mesures des forces de sécurité a été de chasser les transhumants des forêts de l'Est du Tchologo⁶⁴ au prétexte de l'installation d'une zone d'opération, et de chercher à mieux surveiller les circuits de transhumance pour renforcer le contrôle des mouvements humains. Cette décision a contribué à redéfinir les circuits de transhumance, en créant des mobilités pastorales « horizontales » : pour faire certes face au manque d'espace, mais aussi pour échapper aux contrôles des autorités, beaucoup de transhumants descendent plus au Sud, dans le centre du pays, où la pression foncière est néanmoins plus forte que dans les savanes, tandis que d'autres partent vers Touba et entrent en Guinée, ou entrent au Ghana par la Wa depuis Bouna⁶⁵. Plus récemment, la décision prise en 2023 d'interdire l'entrée du bétail des réfugiés burkinabès – dont un grand nombre sont peuls – sur le territoire ivoirien⁶⁶ a renforcé les incertitudes des éleveurs transhumants. Si cette décision n'empêche pas les bœufs d'entrer tout de même, notamment par des points de passage non-officiels en brousse, elle renforce la précarité de la situation de ces éleveurs, qui pratiquent désormais leur activité de manière illicite, quand bien même la mobilité pastorale n'est pas interdite sur le papier⁶⁷. De plus, elle inquiète les transhumants qui descendent du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire, car « bien malin qui sait

⁶⁰ Assanvo (2023), op. cit. ; Berger F. & Zran A. (2023). *Nord-Est de la Côte d'Ivoire : entre économie illicite et extrémisme violent*. Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GITOC).

⁶¹ Ce discours est avancé par des paysans, mais aussi par des représentants locaux de l'administration ou des forces de sécurité, et même par des universitaires ivoiriens.

⁶² Entretien avec un gendarme du Tchologo, octobre 2023.

⁶³ Entretiens avec des membres d'ONG au Nord de la Côte d'Ivoire en avril 2023, corroborés par des observations menées dans la zone de Kong et de Ferkessédougou en mars 2024.

⁶⁴ Léraba, Nougbo, Warigué et le Nord-Ouest du Parc national de la Comoé.

⁶⁵ Entretien avec le responsable d'une organisation d'éleveurs du Nord de la Côte d'Ivoire, 28 mars 2023.

⁶⁶ Décision du Conseil national de Sécurité du 25 mai 2023.

⁶⁷ Entretien avec le responsable d'une organisation d'éleveurs du Nord de la Côte d'Ivoire, 28 mars 2023.

distinguer le troupeau d'un Peul transhumant de celui d'un Peul réfugié »⁶⁸. Beaucoup craignent de subir plus de stigmatisation localement et, au prétexte de contrôles, de subir « une pression plus importante » – c'est-à-dire du racket – de la part des autorités.

Ainsi la marginalisation des éleveurs transhumants et leur isolement dans les aires protégées a-t-elle réuni les conditions qui ont permis à des groupes se présentant comme djihadistes – tout du moins durant la période où leur présence a été avérée sur le sol ivoirien – de se positionner en entrepreneur de coercition. Dans les forêts classées ou dans le Parc national de la Comoé principalement, des éleveurs transhumants expliquent avoir été contraints de négocier avec eux les conditions de leur coexistence⁶⁹. En échange de leur « coopération », les « gens de la brousse »⁷⁰ leurs proposent une protection contre le vol de bétail et les violences, autrement dit, une protection contre des préjudices qu'ils causeront eux-mêmes en cas de refus de l'éleveur. Une méthode de racket dont les groupes djihadistes actifs en Afrique de l'Ouest n'ont pas le monopole, mais qui est au contraire un mode opératoire classique du crime organisé. En entretien, des éleveurs avouent donc une forme de coopération avec ces groupes, qu'ils présentent toutefois comme très passive : « j'ai juste payé la *zakat*⁷¹ ». Ils admettent aussi qu'accepter de s'en acquitter a drastiquement réduit la fréquence et l'ampleur des vols dans leurs cheptels. Des formes de collaboration moins avouables sont passées sous silence mais existent néanmoins, tel le recel et le convoyage de bétail volé pour le compte de ces groupes, ou le transport de matériel⁷².

Il est donc possible de documenter au moins un cas de vulnérabilité du milieu pastoral face au djihadisme, se manifestant par des formes de collaboration, plus ou moins contraintes, des éleveurs les plus exposés aux pressions coercitives des groupes djihadistes. Cette vulnérabilité semble néanmoins occultée par la focalisation des acteurs sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs, auxquels elle n'est pas liée, si ce n'est par une cause commune, semblant être la raréfaction des espaces fourragers du fait de l'extension des cultures de rente, mais qui est en réalité plus complexe. Elle tient de la marginalisation de l'élevage transhumant dans tout le système socio-économique agraire de la région.

4. Une vulnérabilité invisibilisée par les récits locaux

Les enquêtes conduites ont donc permis de documenter au moins un cas de « lien » entre pastoralisme et djihadisme, qui se traduit par une vulnérabilité d'une partie du milieu pastoral aux entreprises de coercition des groupes armés. Toutefois, ce cas semble être occulté par la focalisation des acteurs du développement sur la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs, dont il ne relève pas. Ce cadrage finit par amener les acteurs à considérer le pâturage des troupeaux dans les forêts classées comme un moindre mal, une solution palliative aux conflits entre agriculteurs et éleveurs et donc à l'insécurité, alors qu'elle est en réalité un facteur de risque.

Cette myopie est une énigme en soi. Si cet effet de cadrage peut sembler habituel dans les espaces de conception bureaucratique de l'action publique, il est plus surprenant qu'il persiste jusque dans les réseaux d'acteurs qui mettent en œuvre les projets de développement sur le terrain, en appliquant toutes les prescriptions de l'approche « bottom-up », censée les en prémunir. D'autant plus que, concernant les agents des associations et ONG locales, cela ne peut être expliqué par l'argument d'une importation des représentations développées au Sahel. Bien que l'expérience sahélienne influence les attentes des bailleurs, auxquelles doivent se conformer les structures qui candidatent aux financements, il demeure

⁶⁸ Entretien avec un membre d'une ONG de soutien à la filière bétail en Afrique de l'Ouest, 22 avril 2024.

⁶⁹ Entretiens menés en avril et mai 2023.

⁷⁰ Terminologie qu'emploient majoritairement les Peuls pour désigner les personnes se présentant comme « djihadistes ». La grande majorité des Peuls pratiquent en effet l'Islam, et ont une perception positive des termes « djihad » ou « djihadisme ».

⁷¹ La *zakat* est un des cinq piliers de l'Islam, et désigne initialement le fait de donner aux plus démunis un montant défini, proportionnel à ses ressources. Les groupes qui se présentent comme djihadistes utilisent le terme pour désigner la rente extorquée par le racket, et qui fonctionne en réalité de la même manière que le *pizzo* exigé des commerçants par la mafia italienne.

⁷² Entretien avec le président d'une organisation pastorale au Nord de la Côte d'Ivoire, 28 mars 2023.

que la majorité de ces acteurs locaux n'ont en effet pas travaillé au Sahel, mais ont plutôt développé une expertise très endogène. Il apparaît, néanmoins, que le fort ancrage dans la population paysanne de récits locaux continuant d'associer activités d'élevage et d'agriculture à des identités ethniques, selon une lecture communautaire des relations agropastorales, tend à alimenter le biais de confirmation des acteurs de développement les plus proches du terrain.

L'analyse des acteurs de l'aide, y compris locaux, de la question pastorale en termes de conflits entre « communautés » témoigne de l'ancrage en Côte d'Ivoire d'une lecture de l'insécurité en milieu rural centrée sur le risque de « violences intercommunautaires ». Celle-ci résulte des épisodes successifs d'affrontement violents entre communautés autochtones et communautés allogènes et allochtones dans l'Ouest forestier, qui ont caractérisé la période de crise des années 2000 et – bien que de manière plus sporadique et avec une moindre intensité – l'après-conflit des années 2010. Ces violences intercommunautaires avérées, qui ont trouvé leurs sources dans une compétition foncière exacerbée par les rivalités politiques⁷³, ont fortement influencé la socialisation du milieu de l'aide au développement dans le pays. Pendant au moins deux décennies, cette lecture du risque a ainsi dominé la compréhension de l'insécurité en zone rurale en Côte d'Ivoire. Aussi, les acteurs qui se sont fait spécialité de la résolution des conflits locaux ont généralement travaillé dans l'Ouest, et ont intégré le schéma selon lequel les rivalités autour du foncier opposent des communautés autochtones installatrices à des communautés étrangères ethniques – allogènes et allochtones – installées. Ils tendent donc à répliquer cette analyse, en interprétant les tensions autour du pastoralisme au Nord comme un conflit « intercommunautaire », caractérisé par une concurrence dans l'accès aux ressources entre communautés de paysans autochtones et étrangers installés peuls. A plusieurs reprises dans les entretiens avec ce type d'acteurs⁷⁴, les interlocuteurs ont explicitement dressé un parallèle entre ces conflits dits entre « agriculteurs et éleveurs » et les conflits fonciers de l'Ouest, prenant souvent en exemple les affrontements survenus à Bouna en 2016 pour en illustrer la pertinence. Ce parallèle n'est pas seulement discursif, mais se traduit aussi dans les solutions proposées, puisque deux problèmes perçus comme similaires peuvent intuitivement se voir appliquer des solutions similaires. L'idée de réguler les conflits par la contractualisation des accords entre agriculteurs et éleveurs, soutenue par l'AFD et la Banque mondiale, en est une illustration probante. Cette proposition réplique en effet une initiative déjà mise en oeuvre dans le pays, notamment dans la zone forestière, visant à faciliter la résolution des litiges fonciers en formalisant les arrangements entre propriétaires autochtones et planteurs migrants⁷⁵.

Beaucoup d'acteurs du développement font donc une analyse très « communautaire » des catégories « agriculteurs » et « éleveurs », qui ne rend pas compte – comme cela a été souligné – de la réalité de la répartition des pratiques : activités agricoles, élevage extensif, thésaurisation via le bétail sur pied, « confiage », etc. Mais si ce cadrage résiste *in fine* à l'épreuve du terrain, à laquelle les acteurs locaux du développement se confrontent quotidiennement, c'est parce que cette perception restrictive des enjeux agropastoraux en termes de conflits entre communautés est également fortement ancrée dans les récits locaux. C'est aussi le piège que tendent les approches participatives, car localement, le discours des acteurs « villageois » continue d'assigner les rôles d'éleveurs et d'agriculteurs aux différentes communautés ethniques, confondant identité et activités productives. Quand dans des villages du Poro, la question « Qui est éleveur au village ? » est posée dans des *focus groups*, les personnes répondent : « les Peuls ». Mais lorsqu'il est ensuite demandé : « Qui possède un troupeau de bovins ? », la plupart de ces interlocuteurs non-peuls lèvent aussi la main⁷⁶. De même, au sein des communautés Peuls, les

⁷³ Boone C. (2018), « Shifting visions of property under competing political regimes: changing uses of Côte d'Ivoire's 1998 Land Law », *Journal of Modern African Studies*, 56(2), 189-216

⁷⁴ Dans les ONG ivoiriennes comme internationales, au sein des bailleurs, ainsi qu'au sein des forces de sécurité.

⁷⁵ Pour des détails sur le fonctionnement de ces contrats, voir notamment : Colin J.-Ph. (2011). « Securing rural land transactions in Africa. An Ivoirian perspective », *Land Use Policy*, 31, 430-440.

⁷⁶ Observation réalisée au mois d'avril 2023.

individus continuent souvent de se définir par le nomadisme et l'élevage pastoral. Aujourd'hui, les aînés vont jusqu'à remettre en cause la « fulanité » du nombre croissant de jeunes qui n'apprennent pas le métier de bouvier et préfèrent se consacrer à des emplois citadins ou à l'orpaillage. Ces Peuls non-éleveurs sont fréquemment qualifiés de « faux Peuls » par les autres membres de la communauté⁷⁷.

La prévalence de ces récits en zone rurale a une incidence certaine sur la manière dont les agents de développement, au travers de leurs approches *bottom up*, comprennent les problèmes locaux. Dressant le diagnostic d'une « crise du pastoralisme », ces acteurs se saisissent essentiellement de la question des conflits entre agriculteurs et éleveurs car cette entrée du problème, bien que réductrice, demeure à leurs yeux la plus visible. Les chefferies autochtones, qui sont les premières personnes que le protocole impose d'aller rencontrer lors de la visite d'un village, mettent systématiquement en avant « le problème des animaux des éleveurs dans les champs », alors que ces interlocuteurs sont pourtant toujours eux-mêmes des agro-éleveurs⁷⁸. Aussi, pensant intervenir dans des conflits intercommunautaires, les associations et ONG interviennent surtout dans les problèmes issus de la superposition des activités productives dans l'espace du village. Des contextes conflictogènes, face auxquelles les ONG consolident, plus qu'elles ne créent, des modes locaux de régulation des situations litigieuses, garantis par les instances coutumières avec un succès souvent relatif. Et les éleveurs en transhumance en marge de ces espaces sont souvent les grands oubliés des projets de négociations de chartes agropastorales et autres ateliers participatifs-types, alors qu'ils constituent paradoxalement la figure de l'éleveur peul par excellence dans l'imaginaire de ceux qui les conçoivent.

Cette invisibilisation est aussi liée à la manière dont les ateliers des ONG sont conçus. Conformément aux paradigmes participatifs établis dans le milieu de l'aide au développement, les agents ou leurs relais locaux s'efforcent de constituer des comités de travail représentatifs de la communauté villageoise, en s'adressant directement aux représentants de toutes les communautés ethniques⁷⁹ pour leur demander de participer ou de désigner des représentants. A cette étape, la marginalité géographique des transhumants, qui ne sont pas toujours sur place en fonction du calendrier pastoral, en particulier lorsqu'ils convoient leurs cheptels dans les aires protégées, favorise leur oubli. Dans beaucoup d'initiatives, les intérêts des « éleveurs peuls » sont donc souvent représentés par le représentant de la communauté Peule du village. Or, le représentant local d'une communauté peule, sédentarisée depuis plusieurs générations, ne représente pas nécessairement l'intérêt des transhumants qui arrivent d'une autre région, voire d'un autre pays, et qui tous ne sont par ailleurs pas peuls. De plus, la focalisation de ces ateliers sur la résolution des conflits tend à invisibiliser les autres problèmes rencontrés par les éleveurs occupant les aires protégées, puisque les conflits liés aux dégâts de culture y sont très rares. Lorsqu'ils abordent la question pastorale exclusivement sous l'angle des conflits, les acteurs du développement en viennent même à considérer cette occupation des aires protégées comme un problème « moins urgent », étant donné le contexte d'insécurité lié au risque djihadiste, voire comme une solution viable aux conflits : « C'est vrai que ça n'est pas très bon pour l'environnement, mais ça permet pour le moment de réduire la pression sur les ressources, et donc d'empêcher beaucoup de conflits qu'on aurait sinon »⁸⁰.

Ainsi, les acteurs du développement, en se focalisant sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs, appréhendent essentiellement la question pastorale sous le prisme des relations intercommunautaires. Cette lecture reflète cependant mal la réalité empirique du Nord ivoirien, où agriculteurs et éleveurs sont loin de constituer deux communautés bien distinctes. Si celle-ci persiste même dans les initiatives d'association et ONG se voulant soucieuses des contextes locaux, c'est parce qu'en plus de nourrir un imaginaire bien établi du milieu de l'aide au développement, elle fait l'objet de récits locaux très ancrés,

⁷⁷ Entretien avec le responsable d'un réseau professionnel d'éleveurs, d'ethnie peule, 4 avril 2023.

⁷⁸ Observations réalisées en avril 2023, dans la région du Poro, aux côtés d'une ONG locale.

⁷⁹ Outre les communautés ethniques, ces comités représentatifs accordent aussi une place à d'autres catégories comme les femmes et les jeunes.

⁸⁰ Entretien avec un animateur rural d'une ONG ivoirienne, 3 avril 2023.

que les approches dites « bottom up » tendent à rendre d'autant plus visibles. Cette myopie induit néanmoins des effets contreproductifs, puisque les acteurs de l'aide au développement, cherchant à anticiper une menace sécuritaire certaine, finissent paradoxalement par considérer une situation à risque – l'occupation des aires protégées par les cheptels transhumants – comme une solution.

Conclusion

L'inadéquation globale du cadrage sécuritaire appliquée à la question pastorale, que met en exergue cet article, est principalement due au fait que ce cadrage résulte en grande partie de l'importation d'une compréhension du risque djihadiste développée au Sahel au cours de la dernière décennie. En Côte d'Ivoire, malgré l'absence de fondements empiriques solides, cette importation a été facilitée par le fait que les conflits intercommunautaires constituent depuis plus de 20 ans une préoccupation majeure.

L'article montre néanmoins que ce cadrage exogène, en focalisant l'attention des acteurs de l'action publique sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs, occulte au moins une autre situation de vulnérabilité qu'il est possible de documenter. Une vulnérabilité liée à l'implication des groupes armés djihadistes dans le vol de bétail, et à l'exposition accru au vol des troupeaux transhumants qui occupent les aires protégées. En effet, si cette implication des groupes djihadistes dans l'économie du vol de bétail commence à être identifiée par les acteurs sécuritaires ivoiriens⁸¹, elle est surtout analysée sous le prisme d'un nexus « crime organisé et terrorisme », et perçue à ce titre comme une opportunité économique pour le financement du terrorisme⁸², alors qu'elle est aussi pour ces groupes un moyen de coercition sur les éleveurs les plus exposés et les plus vulnérables.

Outre la myopie qu'il génère, cet effet de cadrage finit même par produire des effets contre-productifs. Dans la réponse « 20% sécurité et 80% développement » souhaitée par le gouvernement, la présence des cheptels dans les aires protégées a surtout fait l'objet d'une réponse sécuritaire, qui s'est traduite par des opérations de déguerpissement dans la zone de sécurité du Nord-Est après l'attaque de Kafolo. Depuis les pouvoirs publics ont tendance à laisser faire le pâturage des troupeaux dans les aires protégées, percevant l'occupation de ces espaces par les animaux comme une solution palliative à la pression foncière qu'accroissent les transhumances, et donc salutaire au regard du contexte d'insécurité. Les acteurs du développement partagent globalement cette lecture, priorisant la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs, bien qu'ils ne disposent que de peu de moyens d'influer sur les facteurs structurels de la « crise du pastoralisme ». Car quels que soient le nombre et la qualité des ateliers participatifs menés au plus près des communautés « qui ne se parlent plus et qu'il faut remettre autour d'une table »⁸³, il est illusoire d'espérer restaurer les relations de complémentarité qui prévalaient avant le développement de l'anacarde, et plus généralement des cultures de rente. Parallèlement, la vulnérabilité de beaucoup d'éleveurs persistent dans les aires protégées, invisibilisée par un cadrage de l'action publique qui pourtant – et paradoxalement – focalise l'attention des acteurs sur le milieu pastoral.

⁸¹ Deux enquêtés en font mention en entretien, conseiller du chef d'état-major général des Armées ivoirienne, rencontré le 27 février 2024, et le membre de la direction de l'AILCT rencontré le 21 mars 2024. Voir aussi : Assanvo (2023), op. cit. ; ICG (2023), op. cit.

⁸² Entretien avec le conseiller du chef d'état-major général des Armées ivoirienne, 27 février 2024.

⁸³ Entretien avec la directrice d'une ONG ivoirienne, 09 mai 2022.